

PREGNY-CHAMBÉS Y

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 FEVRIER 2025 À 19H00, À LA SALLE COMMUNALE

- Présents** : M. OESTREICHER Yves, Président
Mme CHANTRANUWATANA Charavee, Vice-Présidente
- Mmes et MM. ANTILLE Jean-René, BASILIO Pedro, CONWAY Steven, DESSIMOZ Terry, FREY Edith, JUILLERAT Linda, JULIEN Isabelle, LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, PASCHE Sonia, ROGGO Xavier, SCHNELL Martalicia, PATTYN Dominique, HAENNI Nicolas, THURNHERR Laurent
- Excusés** : Mme KÖSSLER Catherine
- Absents** : M. GRANDJEAN Dominique
- Assistent** : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative, Maire
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme ISCH Isabelle, Secrétaire générale adjointe
Mme HAZERAJ Anita, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025**
2. **Communications du bureau**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des Commissions**
 - 4.1 Sports et Culture du 22 janvier 2025
 - 4.2 Sécurité & Mobilité du 23 janvier 2025
 - 4.3 Aménagement & Environnement du 27 janvier 2025
 - 4.4 Cohésion sociale du 28 janvier 2025
 - 4.5 Bâtiments et Travaux publics du 29 janvier 2025
5. **Délibérations**
6. **Motions**
7. **Résolutions**
8. **Pétitions**
9. **Interpellations**
10. **Propositions du Conseil Administratif**
11. **Propositions individuelles et questions**

12. Divers

* * *

M. Oestreicher, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h00, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025

- Par 14 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025 ainsi amendé est approuvé.

2. Communications du bureau

Le Président annonce que le comité et les permanents de l'Association du Scoutisme Genevois leurs vœux de bonne et heureuse année 2025 aux conseillers municipaux.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Information du Maire

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

Mme le Maire mentionne avoir cinq communications d'ordre général et deux concernant son dicastère des bâtiments et travaux publics.

3.1.1 Présidence et vice-présidence du bureau de vote

À la suite de la note envoyée par la présidente du bureau de vote dimanche dernier, Mme le Maire rappelle les éléments suivants : selon la loi sur l'exercice des droits politiques, le Conseil municipal désigne chaque année, lors de sa session d'automne, les présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote. Les propositions doivent être accompagnées de l'acceptation écrite des personnes concernées. Le service des votations et élections désigne ensuite, pour chaque scrutin, un président et un vice-président responsables de la supervision des opérations électorales. Les personnes nommées doivent confirmer leur engagement. En cas de refus, le suppléant est sollicité. Cette fonction constitue un engagement citoyen obligatoire. Le non-respect des obligations, tel que l'absence, le retard ou le départ non autorisé, peut entraîner des sanctions disciplinaires, incluant une amende allant de 100 à 1'000 francs (article 184). Il est donc crucial que les élus désignés et nommés garantissent leur présence ou, en cas d'empêchement légitime, informent les autorités dans les délais appropriés.

3.1.2 Local de vote – Changement d'emplacement

Mme le Maire précise que, pour diverses raisons (notamment des difficultés logistiques liées au déménagement et à la réinstallation, un local peu accueillant, des problèmes d'accessibilité, ainsi que des préoccupations en matière de sécurité incendie, entre autres), le lieu de vote sera modifié. Ainsi, à partir des votations populaires du 18 mai 2025, les opérations électorales se tiendront dans la buvette de la salle communale, et non plus au restaurant du parascolaire.

3.1.3 Élections municipales 2025 – Utilisation des armoiries

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article 31, alinéa 3 de la loi relative à l'exercice des droits politiques, l'usage des armoiries communales est strictement réservé aux communications officielles.

3.1.4 Élections municipales 2025 - Autorisation de manifestation délivrée par la commune

Mme le Maire spécifie qu'à l'occasion des prochaines élections communales, les événements organisés par les partis ou groupes politiques présentant une liste seront exemptés de l'émolument habituellement perçu pour la délivrance de l'autorisation de manifestation. Un courriel de confirmation parviendra aux chefs de groupe dans le courant de la semaine.

3.1.5 Foodtruck « Pizza on Wheels »

Mme le Maire informe que dès le mois de mars, le foodtruck « Pizza on Wheels » débutera ses activités à Pregny-Chambésy. Installé à proximité immédiate de l'entrée de la salle communale, il sera ouvert tous les mercredis de 12h à 14h.

3.2 Bâtiments et travaux publics (Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.2.1 Avis de travaux – route de Lausanne à la hauteur du n° 263

[Une fiche est projetée à l'écran]

Mme le Maire explique que l'office cantonal du génie civil entreprend la rénovation d'une galerie technique souterraine, située sous la piste cyclable de la route de Lausanne à hauteur du n° 263. Les travaux débuteront le 17 février et devraient durer environ quatre semaines. Durant cette période, la circulation sera perturbée : les voies de circulation en direction de Genève depuis Lausanne seront limitées de 9h à 16h, et la piste cyclable sera déviée pour permettre de contourner la zone des travaux.

3.2.2 Avis de travaux – route des Romelles / commune de Bellevue

Mme le Maire annonce que l'office fédéral des routes (OFROU) démarre d'importants travaux d'assainissement et de réaménagement sur la route de Lausanne et la route des Romelles, au débouché de la jonction de Versoix.

Le calendrier des travaux est le suivant :

- | | |
|----------------|---|
| • Février 2025 | Début des travaux préparatoires |
| • Mars 2025 | Début du réaménagement de la route de Lausanne |
| • Janvier 2026 | Début du réaménagement de la route des Romelles |
| • Automne 2026 | Fin des travaux |

Mme le Maire évoque le maintien du trafic routier dans les deux directions, sauf indication contraire. L'accès aux riverains restera possible tout au long des travaux. Les itinéraires réservés à la mobilité douce pourraient être temporairement déviés, mais des parcours sécurisés et clairement signalés seront mis en place.

Mme le Maire apporte des précisions concernant l'implantation du chantier, qui sera situé sous la bretelle de l'autoroute. En conséquence, le parking habituellement utilisé pour le site de l'esplanade du Vengeron sera inaccessible du 10 février 2025 jusqu'à la fin des travaux en 2026. Une séance publique d'information est prévue le 12 février à 18h30, à la salle communale de Bellevue.

[Mme Chantranuwatana rejoint la séance à 19h08]

3.3 Finances

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.3.1 Résidence Christinger

M. Schwarm annonce que le chantier touche à sa fin et précise qu'une matinée de visite de l'appartement témoin est prévue pour le samedi 5 avril 2025. Il évoque ensuite le public cible, qui concerne les seniors de plus de 65 ans. Un carton d'invitation sera adressé à toutes les personnes concernées. Au cours de cette matinée, seront présentés tous les critères d'attribution, les prix des appartements ainsi que la première liste des prestations disponibles. De nombreuses initiatives ont été menées en collaboration avec le secrétaire général afin de les comparer avec les pratiques du marché. La Commune profite du parcours de Mme Rasmussen et tout sera prêt pour cette matinée. M. Schwarm informe que l'inauguration de la résidence se fera le 17 mai 2025 avec un coupé de ruban. L'objectif sur le plan opérationnel est d'intégrer les différents locataires dès le début de l'été 2025.

3.3.2 Appels d'offres : Espace café et restaurant de la Pirogue

Concernant l'espace café, M. Schwarm précise que le Conseil administratif a constaté des difficultés à définir clairement l'objectif de cet espace raison pour laquelle un mandataire spécialisé a été engagé en décembre dernier afin de choisir un exploitant pour le futur café. Un appel d'offres sera lancé et le cahier des charges a été établi. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 avril 2025. Les dossiers déjà soumis en mairie seront transmis au mandataire.

M. Schwarm déclare que, pour des raisons économiques, l'arcade adjacente pourra être incluse dans l'aménagement du café, selon le concept défini par l'exploitant. De plus, la Commune prendra en charge l'aménagement intérieur du local, offrant ainsi un espace clé en main au gérant pour qu'il puisse y développer son concept et réaliser la décoration finale.

Conjointement, M. Schwarm précise qu'étant donné le délai très court avant la réouverture prévue en mai prochain de la Pirogue, l'appel d'offres a été réalisé sur invitation, incluant le gérant de la saison précédente. La première audition est fixée pour cette semaine.

3.4 Aménagement et environnement

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.4.1 Ordures ménagères

M. Schwarm informe que les premières tournées de contrôle, prévues en janvier et février, affichent des résultats positifs. De plus, plusieurs citoyens se sont présentés en mairie pour récupérer des conteneurs, et les retours sont constructifs.

3.4.2 Pictogramme pour les conteneurs

[Le pictogramme est projeté à l'écran]

M. Schwarm rappelle que les pictogrammes avaient été demandés en commission de l'aménagement. Les pictogrammes autocollants 15x15 représentant les ordures ménagères et les déchets de jardin, à apposer sur les conteneurs, sont remis

gratuitement sur demande à la mairie. En cas de contrôle, si le pictogramme est mal visible, une sanction pourra être infligée.

3.4.3 Points de récupération Vengeron et Cornillons

M. Schwarm évoque qu'après la consultation du Conseil municipal dans sa séance du 11 juin 2024, sur proposition du Conseil administratif, et le renvoi à l'unanimité en commission aménagement et environnement, les décisions prises sont les suivantes : d'une part, les conteneurs du Vengeron seront enterrés, suite à un consensus trouvé par les membres de la commission concernée. D'autre part, pour les Cornillons, les trois formations politiques s'opposent à l'installation d'un point de récupération dans ce chemin, bien que le mandataire ait recommandé cette solution, estimant que compte tenu de la situation globale et du bassin de population les deux emplacements étaient justifiés.

3.4.4 ESREC Chânets

M. Schwarm informe qu'en partenariat avec l'État de Genève, les SIG ont mis en place un projet innovant : la création d'une ressourcerie, ouverte dès le 4 février 2025. Cette initiative a pour objectif de limiter le gaspillage en donnant une seconde vie aux objets qui sont encore en bon état. Les usagers de l'ESREC des Chânets peuvent y déposer des objets fonctionnels dont ils n'ont plus l'usage. Ces derniers sont ensuite mis à disposition gratuitement, en libre-service, permettant à d'autres particuliers d'en bénéficier.

3.4.5 PDCom

M. Schwarm communique que la mise en ligne du PDCom a été effectuée le 15 janvier 2025 sur le site internet de la Commune. La subvention cantonale, conformément à l'article 10 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, est attribuée à toutes les communes ayant établi un PDCom. Le montant attribué à la commune de Pregny-Chambésy s'élève à 10'000 francs et est basé sur la capacité financière de celle-ci.

3.5 Cohésion sociale

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.5.1 Soirée Autonomia du 23 janvier 2025 – Bilan et suites

M. Pasche révèle que lors de cette soirée consacrée à l'éducation administrative, 51 jeunes ont participé, ce qui témoigne d'un très joli succès en termes de participation. Les retours ont été très positifs, les participants montrant un fort intérêt pour le développement d'ateliers sur des thématiques spécifiques, ce qui confirme que l'éducation administrative répond à un besoin concret chez les jeunes. Dans ce contexte, la commission sociale de la rive droite du lac, initiatrice de cet événement, va réfléchir aux modalités d'organisation de soirées dédiées à des sujets précis.

3.6 Sécurité

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.6.1 Point police du 27 janvier 2025

M. Pasche indique que la police cantonale a rapporté que trois garages ont été forcés, un vol a été constaté sur un chantier et un vol de vélo a également eu lieu. En raison d'un sentiment d'insécurité rapporté, la police cantonale a été sollicitée pour fournir des statistiques. Il en ressort qu'en 2023, 31 vols ont été enregistrés, contre 30 en 2024. Ces délits sont souvent liés à des opportunités (porte de garage laissée ouverte, véhicule non verrouillé, alarme non activée, etc.).

M. Pasche mentionne ensuite un contrôle effectué en novembre par la police municipale sur une personne circulant en trottinette avec le visage couvert. La police municipale rapporte également des problèmes fréquents, notamment des chiens laissés devant des magasins, parfois abandonnés. Il ajoute qu'il y a aussi des obstructions de la chaussée lors des travaux. Concernant les nuisances et le stationnement, des infractions ont été constatées, avec notamment :

- Des véhicules en infraction sur des parcelles privées
- Du bruit excessif signalé par le volatile d'un fauconnier
- Des nuisances sonores causées par une entreprise de location de voitures qui se situe entre le Grand-Saconnex et Pregny-Chambésy
- Un problème de clé que le SIG a été signalé à la piscine

Concernant Python Sécurité, M. Pasche explique qu'un squat ainsi que des feux d'artifices ont été signalés au Centre scolaire de Valérie.

M. Pasche conclut qu'en général, la situation demeure globalement stable, mais qu'une vigilance accrue est instaurée en raison des risques de cambriolages et des nuisances.

3.6.2 CMNet – Migration

M. Pasche annonce que CMNet va être mis à jour pour laisser place à une version améliorée. Cette évolution comprend notamment l'introduction d'une authentification renforcée, d'un moteur de recherche amélioré et la synchronisation de l'agenda. Cette dernière n'est pas obligatoire. La mise en production est programmée pour le jeudi 10 avril 2025. Une réflexion est en cours afin pour d'assurer une transition fluide vers la nouvelle version. La version sera copiée le 9 avril, et la nouvelle sera mise en ligne le 10 avril. Des tests ont déjà été réalisés garantissant une amélioration significative de la recherche textuelle par rapport à celle proposée jusqu'à présent.

4. Rapports des commissions

Le Président rappelle que conformément à l'article 68 du règlement, les membres des commissions concernés par les rapports ont la possibilité de les compléter s'ils jugent qu'ils sont lacunaires ou incomplets. Il remercie par avance les commissaires de faire usage de cette faculté avec parcimonie.

4.1 Sports et Culture du 22 janvier 2025

(Rapporteur : M. Haenni)

M. Haenni indique que la commission sports et culture du 22 janvier 2025 a abordé plusieurs sujets. Le premier point concerne la patinoire située au parc de la mairie. Noa et Maxime, deux élèves de l'école primaire ont exposé leurs arguments en faveur de l'installation d'une patinoire au sein de la commune de Pregny-Chambésy. Les premières recherches concernant ce projet indiquent que le coût annuel estimé pour la location de la patinoire s'élève à 165'000 francs sur une période minimale de trois

ans. Ce projet a alimenté des discussions, notamment en raison de son coût, de l'utilisation de l'actuel terrain de basket ainsi que des alternatives possibles telles que les patinoires synthétiques. La Commission a voté en faveur de la poursuite d'une étude de faisabilité et des éventuels emplacements de la patinoire.

Le second sujet vise le projet « Champ libre » de M. McCarey qui est un artiste de la commune de Pregny-Chambésy. Il a présenté une installation audiovisuelle inspirée de poèmes monosyllabiques en anglais. Bien que l'œuvre ait reçu un accueil positif, des discussions ont émergé concernant l'utilisation de l'anglais et des éventuels lieux d'implantation de l'installation. La Commission s'est montrée intéressée par le projet, mais des questions subsistent quant au financement et à l'emplacement qui seront traitées lors de la prochaine commission.

M. Haenni continue sur la deuxième édition des Féeries de Penthes, qui a rencontré un grand succès en attirant plus de 10'000 visiteurs, contre 3'400 l'année précédente. Plusieurs améliorations sont prévues, notamment l'extension des horaires, une meilleure gestion des objets trouvés et des optimisations concernant la buvette.

Le quatrième sujet portait sur les programmes culturels et sportifs de 2025. Plusieurs événements sont prévus, tels que des sorties au ski, des cours de natation, une semaine « Ça roule ! » au BMX et au cirque, une semaine multisports ainsi que des camps de voile. Sur le plan culturel, des événements comme le théâtre « le Crédit », le Summer Disco, un concert du matin fin de l'été ainsi que les Féeries de Penthes qui se dérouleront en mi-novembre, sont prévus. Le Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers a décidé de reprogrammer la soirée blanche, qui avait été annulée l'année dernière, pour cet été. D'autres événements seront également proposés tout au long de la saison estivale, tels que le Family Day, des animations pour les enfants ainsi qu'un concert de clôture en fin de saison.

Enfin, la Commission a été informée de l'avancement du projet d'installation d'un terrain synthétique au Stade Marc-Burdet. Une étude de faisabilité est en cours. Le coût estimé pour l'installation s'élève à 2,5 millions francs et il sera réparti entre quatre communes. M. Haenni informe de la soumission d'une demande de financement partiel au Fonds intercommunal pour l'environnement (FIE), qui pourrait prendre en charge 20 % des coûts. Bien que ce projet réponde à une demande ancienne, particulièrement pour optimiser son utilisation en hiver, des préoccupations environnementales ont néanmoins été soulevées. La Commission a voté en faveur de la poursuite de l'étude, en insistant sur la nécessité d'intégrer les impacts environnementaux dans l'analyse globale du projet.

M. Haenni mentionne que la séance s'est terminée par les divers avec la mention de la responsabilité de la dégradation de la statue du Chat. Une caméra a été installée afin de prévenir d'éventuels incidents et un renforcement des mesures de sécurité pourrait être envisagé en fonction de l'évolution de la situation.

4.2 Sécurité & Mobilité du 23 janvier 2025 *(Rapporteur : Mme Chantranuwatana)*

Mme Chantranuwatana communique que le rapport est long en raison des multiples problématiques abordées et de la participation de nombreux intervenants.

Mme Chantranuwatana explique que le président M. Conway a été remplacé par sa vice-présidente, Mme Chantranuwatana qui a ouvert la séance à 19h32.

La séance a débuté par l'approbation du procès-verbal du 2 décembre avant de poursuivre sur la double pétition de l'Association Mobilité Autrement. Les pétitions sont les suivantes : « Non à la Fermeture du bas du chemin Auguste-Vilbert – Grand-Saconnex » et « Non à l'abattage des arbres et à la fermeture définitive de la route de Ferney ». Mme Chantranuwatana spécifie que le chemin Auguste-Vilbert commence à la place de Carantec et s'étend jusqu'à l'église du Grand-Saconnex. La route de Ferney concerne le tronçon de la place des Nations jusqu'au chemin des Morillons.

Mme Chantranuwatana nomme les pétitionnaires qui sont : M. Didier Duret (membre de l'association Mobilité Autrement), M. Jean Hertzschuch (membre de l'association Mobilité Autrement et Président de Sauvegarde Genève) et M. Claude Géles (président de l'association Mobilité Autrement).

Mme Chantranuwatana rappelle que la pétition (disponible sur CMNet) a été adressée au Grand Conseil, aux communes du Grand-Saconnex, de Meyrin, Pregny-Chambésy, Vernier et Genève. Cette dernière a recueilli 1'139 signatures. La pétition porte sur les problèmes et les impacts liés à l'ouverture du Tunnel des Nations, à la réalisation du tram le long de la route de Ferney entre la Place des Nations et l'autoroute, ainsi qu'à son échangeur autoroutier au Grand-Saconnex.

Mme Chantranuwatana évoque que la pétition réclame deux choses : d'abord, que les représentants politiques n'interdisent pas l'accès à la portion de la route de Ferney située entre la route des Morillons et l'hôtel Intercontinental, suite aux travaux liés au tram, car cela entraînerait la diversion d'environ 17'000 véhicules vers les chemins communaux du Grand-Saconnex, de la Ville de Genève, de Pregny-Chambésy, de Meyrin et de Vernier. Les pétitionnaires demandent également qu'aucune coupe d'arbres dans la zone boisée du chemin du Chapeau du Curé ne soit réalisée pour permettre la construction du tram et de ses infrastructures, une telle construction entraînant la création d'un important îlot de chaleur.

Mme Chantranuwatana mentionne que les pétitionnaires ont ensuite apporté des précisions sur plusieurs points. Ils ont déclaré que, depuis l'ouverture du Tunnel des Nations, celui-ci n'a pas réussi à absorber le trafic des pendulaires durant les heures de pointe entre 17h et 18h sur la route de Ferney, en raison des embouteillages au giratoire en direction de Ferney et des feux de circulation asynchrones après le tunnel en direction de la place des Nations. D'après eux, le pendulaire classique effectue son calcul et reprendra la route de Ferney. La fermeture de la route de Ferney entraînera un déversement des 17'000 pendulaires sur le chemin des Morillons qui est déjà encombré par les parents de l'école internationale qui viennent y déposer ou récupérer leurs enfants. Ce trafic va ensuite se redéverser sur les villages et les villes avoisinantes, dont Pregny-Chambésy. Les pétitionnaires mentionnent l'enquête du CITEC, le bureau d'ingénierie transport de Suisse romande, qui date de 2019-2020 et qui aurait déjà soulevé ces points. Ils estiment que la majorité des pendulaires sont des fonctionnaires internationaux qui préfèrent éviter les transports publics. Pour eux, le tram n'est pas une option privilégiée.

Mme Chantranuwatana précise que la proposition de M. Géles consistant à barrer les routes pendant 15 jours pour anticiper la fermeture de la route de Ferney et observer

les effets en conditions réelles, a été refusée, bien qu'elle ne génère aucun coût. Par ailleurs, les pétitionnaires ont suggéré que les voitures puissent circuler en même temps que les trams, comme à Chêne-Bougeries. Cependant, il a été décidé de ne pas adopter cette approche sans qu'une exception claire leur soit fournie. Le chemin du Chapeau-du-Curé sera fermé et les arbres abattus sans qu'aucune justification technique ne soit avancée par les pétitionnaires.

Les pétitionnaires évoquent enfin la problématique de la communication avec le Conseil administratif du Grand-Saconnex. Mme Chantranuwatana précise qu'ils souhaitent inviter les autorités à ouvrir un dialogue entre le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et les autres communes concernées, afin de mettre en évidence certains aspects, en particulier le problème du tunnel et de ses inefficacités. L'opportunité de lancer un débat offrirait la possibilité de faire surgir de nombreux points qui pourraient surprendre les habitants. Pour les pétitionnaires, il serait judicieux de collaborer avec le Grand-Saconnex et la Ville de Genève afin de réclamer les mesures compensatoires sollicitées depuis plus de deux ans.

Mme Chantranuwatana poursuit sur l'accueil des membres de l'Office Cantonal des Transports (OCT) à 20h23. Les deux membres reçus sont : M. Nicolas Simond (chef du service d'infrastructure du transport collectif) et M. Hugo Florent (ingénieur à l'office cantonal des transports et ingénieur référent, suppléant au directeur).

M. Simond a présenté le projet du tram ainsi que son historique en abordant différents points. Mme Chantranuwatana spécifie que M. Simond a expliqué que la décision de fermer une portion de la route de Ferney a été prise dans le but de dévier le trafic et favoriser un changement de mode de transport, en maintenant uniquement un trafic interquartiers. Cette modification s'intègre dans une démarche d'aménagement.

M. Simond relève que, bien que le projet de la route des Nations soit encore en phase d'observation, des mesures d'accompagnement ont déjà été instaurées afin de rediriger le trafic de transit vers cette nouvelle route. Mme Chantranuwatana relate la mention d'une réduction d'environ 20% du trafic dans le secteur du Grand-Saconnex, ainsi qu'une réduction d'environ 26% sur la portion inférieure de la route de Ferney, au niveau de la place des Nations. Le trafic sur la route de Ferney reste très dense avec environ 17'000 véhicules circulant chaque jour. Cependant, cette situation devrait évoluer avec l'arrivée du tram.

Mme Chantranuwatana indique que M. Simond reconnaît que les Morillons sont déjà fortement sollicités en raison du trafic généré par l'École Internationale, l'OMS et l'Organisation Internationale du Travail, qui attirent déjà un grand nombre de véhicules. Ainsi, la situation actuelle pourrait entraîner une hausse supplémentaire de la circulation. D'après M. Simond, à l'avenir, avec le développement du secteur, le tram jouera un rôle essentiel dans la réduction de la demande de déplacements en transport individuel. Il s'agit de contenir, même si ce n'est pas totalement, mais de manière suffisante. Concernant la possibilité de permettre la circulation des voitures sur la voie des trams, M. Simond précise qu'il existe actuellement une largeur de 11,8 mètres disponible sur la route de Ferney. Cela permettrait d'aménager soit deux voies et un tram, soit un tram et une voie cyclable. Il serait possible d'élargir la route de 7 mètres supplémentaires, mais cela nécessiterait la destruction des murs et l'abattage d'arbres supplémentaires, ce qui affecterait un important patrimoine paysager. Ce choix n'a pas été retenu et la priorité a été accordée au tram et aux vélos.

M. Florent souligne que l'intégration du tram avec les voitures aurait considérablement réduit la vitesse commerciale et l'efficacité du tram. M. Simond a spécifié que la Commission des monuments naturels et sites (CMNS) a salué, dans son avis final sur le projet, la démarche de ce projet d'infrastructure ainsi que l'intégration de la nouvelle ligne de tram. En ce qui concerne les 340 arbres mentionnés dans la pétition, il explique qu'il ne s'agit pas des arbres situés le long de la route de Ferney, mais des ceux situés au niveau du chemin du Chapeau-du-Curé. M. Simond indique qu'en vertu des normes nationales, un arbre est considéré comme tel dès que son diamètre excède 14,9 centimètres. L'abattage de ces arbres serait nécessaire pour aménager un nouvel arrêt de tram « Pommier » offrant ainsi une sécurité supérieure. Pour chaque arbre abattu, 430 nouveaux seront plantés.

M. Simond signale que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a rendu un avis favorable sur le projet. M. Florent rappelle l'existence d'une autre pétition soutenue par les Verts qui demande à l'État de fermer la route de Ferney après l'ouverture de la route des Nations. Au sens de M. Florent, la proposition de bloquer les routes pour anticiper les effets en conditions réelles a été rejetée, car il n'est pas logique de fermer la route en l'absence du tram. Il considère que les habitudes ne changent pas en 15 jours. Pour provoquer un changement d'habitude, il est nécessaire de penser à un ajustement comportemental.

M. Simond explique qu'une liste de mesures a été établie et elle inclut la requalification de l'aménagement de la route des Morillons, le chemin Sarrasin, la sécurisation de la rue de Moillebeau ainsi que l'aménagement des traversées piétonnes sur l'avenue Appia. Cette liste comprend divers éléments dont la gestion du stationnement qui constitue un levier principal. Il clarifie que la réduction des places de stationnement au sein des organisations internationales contribue à modifier les habitudes des fonctionnaires.

M. Florent a clarifié que la décision de modifier le bas du chemin Auguste-Vilbert est contrainte par plusieurs éléments. Deux alternatives ont été proposées : la première consiste à conserver la route dans ses dimensions actuelles, impliquant la construction d'un mur de 4 mètres de hauteur, tandis que la deuxième option prévoit une réduction de l'emprise de la route avec la création d'un espace végétalisé en terrasse, afin de préserver les caractéristiques paysagères du site, tout en garantissant l'accès pour les services religieux. Le Conseil d'État et les autorités des communes concernées ont choisi la seconde option. Pour le haut du chemin Auguste Vilbert, une section sera réaménagée à double sens, la première partie à sens unique sera réservée aux riverains.

M. Pasche a fait remarquer que les habitants du chemin de Palud ne sont pas considérés comme des riverains. Il s'enquiert de la possibilité d'étendre le « riverains autorisés » aux habitants du chemin de Palud. M. Simond a explicité qu'il sera nécessaire de contacter la commune du Grand-Saconnex pour demander une modification de l'arrêté de circulation afin d'inclure ces adresses, ce qui ne posera pas de problème. M. Letestu a demandé s'il est possible de consulter les projections sur l'évolution de la charge du trafic. M. Simond lui a confirmé qu'il est possible de consulter les pièces se trouvant dans le rapport de l'impact sur l'environnement du tram.

Mme Chantranuwatana informe que d'autres échanges ont eu lieu concernant la circulation avant que les membres de l'OCT ne quittent la séance. En l'absence de

divers, la séance a été levée à 21h33.

M. Conway remercie Mme Chantranuwatana pour son rapport, qui est particulièrement inquiétant. Il estime alarmant d'entendre les Verts envisager la fermeture de la route de Ferney, ainsi que l'OCT prévoir la fermeture de certaines routes, d'en réduire d'autres, de privilégier les vélos au détriment des voitures et de supprimer des places de parking.

M. Pasche interrompt M. Conway en lui expliquant qu'il ne s'agit pas d'un rapport de minorité mais d'une contestation. M. Pasche explique qu'il doit rédiger un rapport de minorité. M. Conway rétorque qu'il s'agit d'un simple commentaire. M. Pasche réitère qu'il y a un règlement qui doit être respecté.

Le Président rappelle la possibilité de compléter un rapport lacunaire. M. Pasche considère que M. Conway interprète et ne complète pas le rapport de la commission sécurité et mobilité. Le Président suggère à M. Conway de partager son commentaire lorsqu'il s'agit d'aborder le point des divers en fin de séance.

4.3 Aménagement & Environnement du 27 janvier 2025 (Rapporteur : M. Oestreicher)

Le Président informe de laisser la présidence de la séance à Mme Chantranuwatana, Vice-Présidente, afin qu'il puisse lire le rapport de la commission aménagement et environnement du 27 janvier 2025.

M. Oestreicher indique que la Commission comportait cinq points à l'ordre du jour. Il mentionne la présence de M. David Dall'Antonia, chef du service technique, pour transmettre des informations techniques liées à la mise en place des points de récupération. Après l'approbation du procès-verbal, la Commission a discuté des points de récupération au chemin du Vengeron et au chemin des Cornillons.

4.3.1 Points de récupération

M. Oestreicher évoque une lettre de l'association des habitants de Chambésy-Dessous, datée du 13 janvier, dans laquelle il est mentionné que, selon eux, un point de récupération au chemin des Cornillons présente plusieurs inconvénients, notamment des problèmes de sécurité, des nuisances sonores et olfactives, la proximité du centre orthodoxe ainsi qu'une réduction du nombre de places de parking. L'association s'oppose également à l'idée d'installer un point de récupération sur la place de la gare, car il s'agit d'une zone piétonne et l'accès y est étroit.

Lors de cette Commission, il a été confirmé qu'il serait possible d'enterrer le point de récupération du Vengeron. Toutefois, un surcoût d'environ 50'000 francs est à prévoir, en raison du déplacement nécessaire d'une ligne électrique souterraine. En ce qui concerne un point de récupération enterré côté Jura au chemin des Cornillons, des canalisations devront être déviées. Ce dernier emplacement aurait pour avantage de préserver une place de parking et serait accessible tant par le trottoir que par la route.

M. Oestreicher rapporte que toutes les formations politiques se sont prononcées favorablement à l'installation définitive d'un point de récupération enterré au chemin du Vengeron en demandant que des places de parking y soient aménagées.

En revanche, les trois formations politiques ne sont, pour le moment, pas en faveur de l'installation d'un point de récupération au chemin des Cornillons.

M. Oestreicher indique que la Commission a accepté, à l'unanimité, l'enterrement du point de récupération au chemin des Vengerons. Toutefois, par 5 voix contre, 1 abstention et 2 voix pour, la Commission s'est opposée à l'installation d'un point de récupération au chemin des Cornillons.

4.3.2 Promenade des Serres : retour des groupes sur le principe de l'étude

M. Oestreicher informe qu'il y a eu un retour des groupes sur le principe de l'étude concernant la promenade des Serres. Il rappelle aux commissaires que la promenade viendrait enrichir les chemins existants et renforcerait la transversalité entre la campagne Tournay et le chemin de l'Impératrice.

Deux phases de travaux ont été présentées à la Commission. La première phase des travaux, qui concerne à la fois la commune de Pregny-Chambésy et le canton, débute au jardin botanique, remonte le chemin de l'Impératrice avant de longer la route de Pregny et le chemin Palud. Quant à la seconde phase, elle touche à la fois la Ville de Genève et le canton, et s'étend du chemin de l'Impératrice à la Perle du Lac.

L'étude a permis d'obtenir l'autorisation de construire, dont le coût d'environ 250'000 francs serait pris en charge par le canton de Genève. Le coût estimé des travaux pour la phase 1 s'élève à 2'750'000 francs, dont la moitié incomberait à la commune de Pregny-Chambésy.

M. Oestreicher communique que l'Alternative soutient le projet d'étude de la promenade des Serres, qui offrirait aux habitants la possibilité de découvrir de nouveaux itinéraires de promenade. Le PLR n'est pas favorable pour le moment, car d'autres projets sont jugés prioritaires sur la Commune. Le Centre se montre également défavorable à cette étude estimant que ce projet n'apportera que peu d'améliorations aux chemins existants, malgré les sommes considérables annoncées. Par ailleurs, le Centre considère que les travaux devraient être financés par le canton.

M. Oestreicher indique que la Commission s'est prononcée défavorablement à l'étude pour la promenade des Serres, par 3 voix pour et 6 voix contre.

4.3.3 Point de situation sur les dossiers en cours en vue de la fin de législature

M. Oestreicher informe de l'avancée du projet du jardin des écoles avec M. Czech et M. Saillant qui ont visité le jardin du collège de Saussure. Un entretien est prévu dans les prochains jours avec l'enseignante en charge du projet à l'école de Chambésy.

En ce qui concerne le réaménagement du chemin des Geais, M. Oestreicher indique que ce chemin, qui part du chemin des Crêts-de-Pregny, est actuellement piéton et privé, partagé entre onze copropriétaires. Des discussions sont en cours pour que ces derniers transfèrent la propriété du chemin à la Commune qui en contrepartie s'engagerait à le réaménager entièrement en voie piétonne et cyclable.

Pour l'étude paysagère en lien avec le réaménagement des Immeubles de la Foretaille, le cahier des charges nécessite d'être retravaillé et précisé en commission avant la fin de la législature.

M. Oestreicher déclare qu'un accord a été trouvé pour la servitude de passage entre la résidence Christinger et le Nouveau Kermont afin de renaturer le cheminement. Il ajoute qu'un recours sur la parcelle 88 pénalise et bloque l'évolution des projets en cours. M. Oestreicher conclut sur les plaintes de nombreux habitants qui ont reçu un message sur leur container indiquant l'absence d'autocollant « ordures ménagères ». M. Oestreicher rappelle que des autocollants sont mis à disposition des habitants à la mairie.

La présidence est redonnée à M. Oestreicher par Mme Chantranuwatana.

M. Thurnherr tient à rappeler qu'en commission, ce ne sont pas les partis politiques qui siègent, mais les membres des commissions. De plus, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics. Lorsque des rapports sont aussi détaillés au point de mentionner les votes des formations politique, cela constitue une violation de l'article 10, alinéa 6, de la LAC.

Le Président relate s'être posée la question lors de la rédaction de son rapport. M. Thurnherr réitère que ce sont les commissaires qui votent, et non les partis politiques.

Le Président rétorque qu'il lui a été demandé un retour des groupes.

M. Antille estime qu'il s'agit d'une erreur qui ne se reproduira plus à l'avenir.

Le Président affirme ne pas avoir saisi les propos de M. Thurnherr, car lorsqu'il est demandé un retour des groupes, il juge difficile de transmettre ces retours sans mentionner les avis. Il s'efforce de communiquer les rapports de manière honnête. Il présente ses excuses si cela n'a pas été fait correctement et prévoit d'en discuter avec Mme Isch qui maîtrise la manière de rédiger les rapports.

4.4 Cohésion & sociale du 28 janvier 2025

(Rapporteur : Mme Frey)

Mme Frey indique que la Commission s'est réunie le 28 janvier avec la revue de tous les événements 2024 ainsi que ceux de 2025.

En ce qui concerne les événements de 2024, la Commission a abordé le repas de Noël des aînés du 13 décembre. Celui-ci s'est déroulé avec succès, attirant de nombreux aînés et remplissant la salle. Les seniors ont particulièrement apprécié ce moment convivial autour d'un bon repas et ont été touchés par le chant des enfants. Elle précise que M. Pasche a remercié les bénévoles ainsi que les commissaires pour l'aide au service apporté.

Mme Frey explique que l'événement « Noël pour tous » s'est déroulé le mardi 17 décembre. M. Pasche a informé que cette manifestation a attiré plus de 400 personnes. Celui-ci a remercié les commissaires et les classes de 8P qui ont assuré le service du repas et de la buvette. Le traiteur de Châtelaine a fourni un excellent repas, très apprécié.

Quelques ajustements organisationnels seront à prévoir pour l'avenir, notamment en ce qui concerne le mode de paiement des repas et la réduction du temps d'attente à la buvette.

Parmi les événements de 2025 figurent les centres aérés dont deux sont programmés pour l'été. Mme Frey annonce que le premier se tiendra à Collex-Bossy du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet. Le second, quant à lui, se déroulera à Pregny-Chambésy du lundi 7 au vendredi 11 juillet. Cette initiative suscite un engouement considérable.

Mme Frey informe que le camp de ski 2025 organisé par les quatre communes (Collex-Bossy, Bellevue, Genthod et Pregny-Chambésy) devait se dérouler pendant les vacances de février au Chalet de l'Ours, mais il suscite peu d'enthousiasme. Malgré l'envoi d'un courrier aux parents par les quatre communes et des communications sur les réseaux sociaux, seulement six enfants se sont inscrits. Cette faible participation a conduit à l'annulation de l'activité pour la deuxième fois. La Commission a suggéré de réaliser un sondage en ligne auprès des familles afin d'identifier les raisons du manque d'engouement.

Mme Frey signale que pour les promotions scolaires du 28 juin 2025, la verrée communale est actuellement servie par le personnel communal. Il est donc proposé que les commissaires et/ou les conseillers municipaux y participent. Une décision sera prise par la prochaine législature.

Mme Frey mentionne que M. Pasche a rappelé que la commune de Pregny-Chambésy a décidé de rejoindre la plateforme du réseau seniors Genève et que la première séance s'est tenue le 10 février 2025.

Mme Frey énonce les divers. Elle spécifie que la mission d'Autonomia est d'offrir à l'ensemble de la population genevoise, mais prioritairement aux jeunes de 18 à 30 ans, l'égalité des chances dans la vie administrative. L'association se charge de la sensibilisation, de la prévention ainsi que de l'enseignement théorique et pratique de la gestion administrative personnelle. Cela vaut également pour les personnes au-delà de 30 ans. En raison du succès de cette réunion, il est envisagé de créer des ateliers pour approfondir les thèmes abordés.

M. Pasche a informé que la réforme du GIAP a été votée à la fin de l'année passée. À compter du 1^{er} janvier 2025, M. Giuliano Vascotto a été désigné responsable de la Rive droite du lac, y compris Meyrin. M. Pasche a également précisé que l'encadrement de base est systématiquement abordé lors de chaque point de situation avec le responsable de secteur, en vérifiant si les effectifs sont suffisants et si des remplaçants sont disponibles. Actuellement, la situation à Pregny-Chambésy est satisfaisante, à l'exception du problème lié au manque de places.

Mme Frey poursuit sur le plan cantonal de vieillissement d'ici à 2040. M. Pasche a rapporté que la commission des affaires sociales de l'ACG a reçu l'entreprise Serdaly & Ankers mandatée par le Département de la cohésion sociale afin de réaliser l'inventaire des politiques publics et des prestations dans le but d'élaborer un plan cantonal de vieillissement d'ici à 2040. La Commune est en cours de réalisation de son propre inventaire dans l'objectif d'établir un plan d'action.

Mme Frey conclut par les projets d'aide à l'étranger. Le contrat avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) est toujours valable cette année avec un budget de 65'000 francs accordé pour cinq projets. Le reste du budget 2025 est destiné à d'autres projets d'aide à l'étranger, en priorité pour les associations de la commune de Pregny-Chambésy. La procédure pour déposer un dossier tant pour l'aide indigène que pour l'aide étrangère se trouve sur internet sous l'onglet « Prestation en ligne ». Une communication dans l'Info mairie est souhaitable.

4.5 Bâtiments & Travaux publics du 29 janvier 2025

(Rapporteur : M. Basilio)

M. Basilio indique qu'après l'approbation du procès-verbal de la séance de la dernière commission, les commissaires ont eu une présentation de la société Swiss Conseil Energies SA relatif au remplacement des installations énergétiques de la piscine du Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers. Lors de la dernière commission, certains éléments étaient absents, en particulier des précisions concernant l'état des chaudières de l'EMS. Suite à une visite sur site, le mandataire a confirmé que deux chaudières récentes, mises en service en 2015, assurent actuellement la production de chaleur et que l'ensemble du réseau de distribution est correctement entretenu.

Le mandataire réalise ensuite un état des lieux des différentes sources d'énergie possibles, à savoir : l'installation de panneaux photovoltaïque, en se basant sur un extrait du cadastre qui indique un faible potentiel de radiation solaire sur les vestiaires du tennis. Cette solution n'est donc pas préconisée. L'énergie bois n'est pas une solution envisageable. L'aérothermie est également considérée, mais elle comporte plusieurs inconvénients, notamment en termes d'encombrement et de nuisances sonores, ce qui conduit à écarter cette solution.

La variante actuellement privilégiée est celle qui repose sur une pompe à chaleur (PAC) eau-eau couplée à des sondes géothermiques. En ce qui concerne les coûts, une estimation mise à jour a été réalisée suite à une visite sur site par une entreprise spécialisée. Cette nouvelle évaluation a entraîné un ajustement des coûts, avec une augmentation d'environ 20 %. Toutefois, le mandataire a souligné que l'estimation initiale, réalisée en collaboration avec une entreprise spécialisée en piscines, demeure globalement fiable et sera affinée lors des prochaines étapes du projet.

M. Basilio poursuit sur la présentation des différentes options dans le cadre du projet d'assainissement énergétique du Centre scolaire de Valérie. En introduction, le mandataire et madame le Maire ont présenté un état des lieux des programmes en cours, à savoir le restaurant scolaire et le parascolaire. Plusieurs problèmes d'organisation ont été soulignés. La répartition actuelle des infrastructures engendre une dispersion des activités, entraînant des déplacements fréquents et soulevant des préoccupations en matière de sécurité, notamment en raison de la nécessité de traverser la route. Par ailleurs, certains locaux, notamment au sein du Centre scolaire de Valérie, sont trop exigus, ce qui complique le bon déroulement des activités scolaires et parascolaires.

Mme le Maire a évoqué l'utilisation potentielle de la Villa Pictet dès la rentrée 2025-2026 afin d'y installer provisoirement le parascolaire permettant ainsi d'atténuer les problèmes d'espace.

Actuellement, l'accueil d'enfants n'est pas envisageable sans un changement d'affectation des lieux et la réalisation de travaux pour les mettre aux normes, adaptés à une utilisation scolaire ou parascolaire.

À long terme, les projets de réaménagement des infrastructures scolaires prévus d'ici 2027 visent à réorganiser les espaces tant au centre scolaire de Valérie qu'à la Villa Pictet. L'objectif principal serait de regrouper le restaurant scolaire et les locaux parascolaires au sein d'un même bâtiment, dans le but de faciliter l'organisation des établissements et de réduire les contraintes actuelles. Les échanges avec le GIAP ont permis d'établir des critères pour le parascolaire. Il est recommandé de prévoir des salles d'une superficie de 70 à 80 mètres carrés chacune, soit environ quatre salles, afin de garantir une répartition optimale des enfants en fonction de leur âge et de leur niveau scolaire.

La mandataire a présenté de façon plus détaillée cinq variantes envisagées, déjà partiellement abordées lors de la dernière commission avec quelques compléments d'information.

À la suite de cette présentation, des questions adressées au mandataire et des échanges entre les commissaires, il est suggéré que la réflexion se poursuive au sein des différents groupes politiques. Il serait également souhaitable que la prochaine commission puisse dégager une première orientation sur les propositions en cours de discussion afin de permettre une avancée sur le projet.

5. Délibérations

Néant

6. Motions

Néant

7. Résolutions

Néant

8. Pétition

Néant

9. Interpellations

Néant

10. Propositions du Conseil administratif

Néant

11. Propositions individuelles et questions

Néant

12. Divers

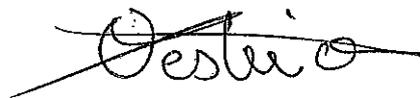
M. Conway remarque que le rapport de la commission sécurité et mobilité révèle les intentions des Verts de fermer la route de Ferney et d'en restreindre d'autres, de privilégier les vélos par rapport aux voitures et de supprimer des places de parking pour les organisations internationales.

Selon M. Conway, ce ne sont pas les coupes budgétaires de Donald Trump qui entraîneront le départ des organisations internationales de Genève, mais bien les décisions de certains groupes politiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h58.

* * *

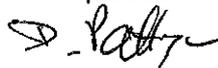
Le Président : Yves OESTREICHER



La Vice-Présidente : Charavee CHANTRANUWATANA



La Deuxième Vice-Présidente : Dominique PATTYN



Le Rédacteur du P.-V. : Anita HAZERAJ

